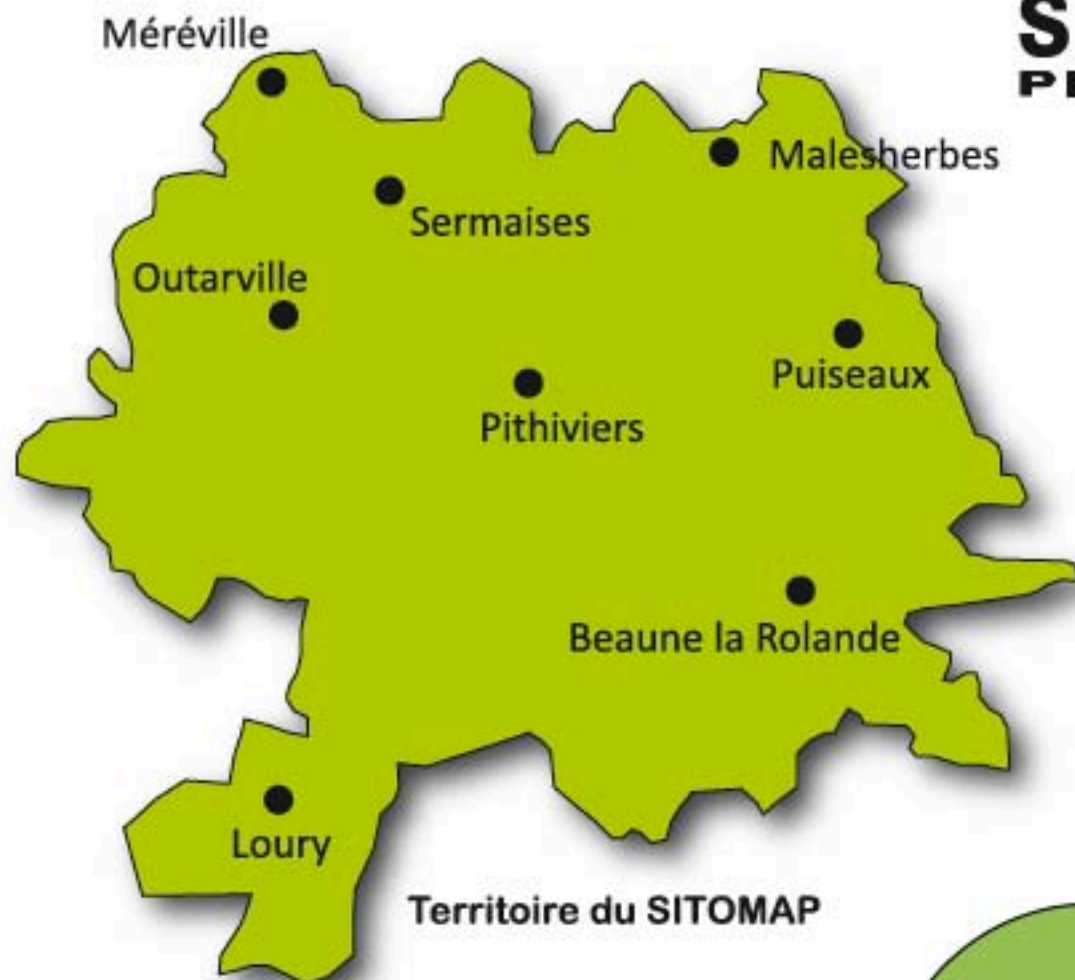


GUIDE DU TRI DES DÉCHETS MÉNAGERS



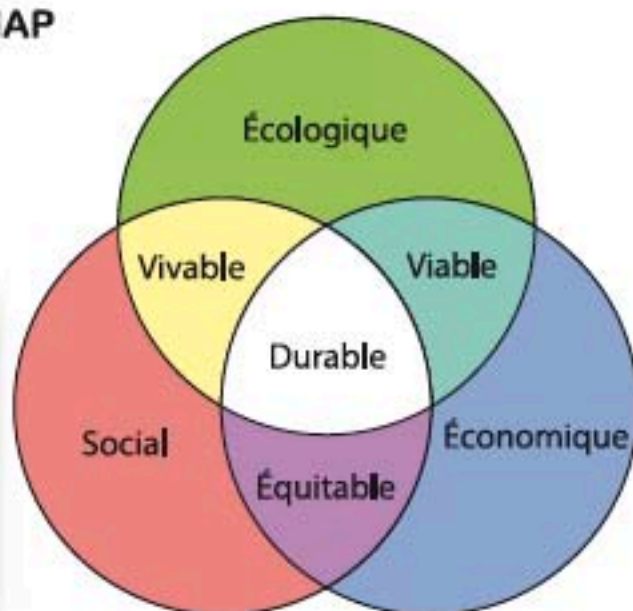

SITOMAP
PITHIVIER



Territoire du SITOMAP

Le SITOMAP, "Syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des déchets ménagers de l'Arrondissement de Pithiviers" compte 76 000 habitants répartis sur 97 communes.

Le SITOMAP assure la collecte et le traitement des déchets ménagers, cependant chaque habitant est concerné par la gestion des déchets qu'il produit.



Le tri sélectif est un geste eco-citoyen simple qui consiste à séparer les déchets recyclables des déchets non recyclables. Les déchets recyclables triés et traités dans notre centre de valorisation redeviendront de la matière première, permettant notamment des économies de ressources naturelles. Ce guide a été conçu pour vous accompagner dans votre geste de tri au quotidien afin de "bien séparer les deux types de déchets" dans vos poubelles. Il vous offre également des informations sur le tri du verre, le ramassage des encombrants et le fonctionnement des déchèteries.

Ensemble, agissons pour mieux trier, recycler et donc valoriser nos déchets.

Luc NAULEAU, Président du SITOMAP

SOMMAIRE

LES DÉCHETS RECYCLABLES	2 à 5
LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	6
LES RÈGLES DE COLLECTE EN PORTE À PORTE	7
LE VERRE	8
LES ENCOMBRANTS	9
LES DÉCHÈTERIES	10-11
LA FOIRE AUX QUESTIONS	12
LE DICO DU TRI	Couv 3

LES DÉCHETS

**Triez-les : ils permettront
objets et d'économiser**

**DÉCHETS BIEN
VIDÉS EN VRAC
ET SANS SAC !**

Publicités, Prospectus



Journaux,
Magazines



Courriers, Lettres,
Impressions



Catalogues,
Annuaire



Et les autres ...



Papiers, Magazines (sans film plastique)



**60% de la matière première utilisée par
l'industrie papetière française est issue
de papiers et cartons collectés.**



**Aérosols, Boîtes de conserve,
Boîtes métalliques et Canettes**



**Chaque tonne d'acier recyclé fait
économiser 1 tonne de minéral de fer.**



**En recyclant l'aluminium, on économise
des ressources naturelles et 95% de
l'énergie nécessaire pour fabriquer
l'aluminium de première fusion.**

RECYCLABLES

**de fabriquer de nouveaux
les matières premières !**



**Briques alimentaires et
emballages en carton**



**Chaque tonne de briques alimentaires
permet d'économiser 2 tonnes de bois.**



**Chaque tonne d'emballage en carton
recyclé fait économiser 2,5 tonnes de
bois.**



LE SAVIEZ-VOUS ?

► **27 bouteilles en plastique**
permettent de fabriquer un
pull polaire !

► **670 canettes** permettent
de fabriquer un **vélo !**



**Bouteilles, Bidons, Flacons en
plastique (avec ou sans bouchons)**



**En 2005, 140 000 tonnes de pétrole ont
ainsi été préservées.**



**Si vous avez
encore un doute**

mettez votre déchet dans
la poubelle d'ordures
ménagères résiduelles.



PAPIERS ACCEPTÉS

Journaux
Publicité (*sans film plastique*)
Enveloppes (*kraft, à fenêtre*)
Tracts
Annuaire
Magazines et revues
Catalogues
Tout livre
Papier de bureau



PAPIERS INTERDITS

-  **Produits d'hygiène :**
Mouchoirs en papier
Sopalin, essuie-tout
Papier toilette
-  **Emballages en papier :**
Sacs alimentaires (*farine, sucre en poudre*)
Sacs d'aliments pour animaux (*sacs de croquettes,...*)
Petits sacs (*en papier kraft, en papier blanc,...*)
Sacs et pochettes cadeaux
Sacs de courses
-  **Divers papiers :**
Papier cadeau
Papier sulfurisé
Papier découpé en petits morceaux ou passé dans un broyeur.

LES DÉCHETS

Ce qu'il faut mettre et ne pas mettre



EMBALLAGES METALLIQUES ACCEPTÉS

-  **Boîtes de conserves :**
Légumes, sauces, potées, ...
-  **Boîtes métalliques :**
Boîtes de biscuit, Boîtes de bonbons
Boîtes de chicorée, Boîtes de thé
Boîtes de cirage
-  **Canettes :** (Sodas, bières, ...)
-  **Bidons métalliques :**
Bidons de sirop, Bidons d'huile alimentaire
-  **Aérosols vides :**
Aérosols de crème chantilly
Aérosols de déodorant
Aérosols de mousse à raser, Aérosols de laque
Aérosols de désinfectant, Aérosols de désodorisant
-  **Barquettes en aluminium :**
Barquettes de pâtés, Barquettes de plats cuisinés
Barquettes de tartes (salées, sucrées)
Barquettes de gâteaux
Barquettes de desserts lactés



EMBALLAGES METALLIQUES INTERDITS

-  **Emballages métalliques non vides:**
Boîtes de conserves non vidées
Aérosols non vides
Barquettes aluminium non vidées
-  **Emballages aluminium fins :**
Papier aluminium (tablettes chocolat)
Papier aluminium (paquets cigarettes)
Paquets de café
Sachets de biscuits
Sachets de chips, purée
Paquets de croquettes pour animaux
-  **Objets métalliques autres qu'un emballage :**
Ustensiles de cuisine
Éléments de bricolage (vis, clous, ...)
Cintres

RECYCLABLES

dans la poubelle à couvercle jaune



BOUTEILLES ET FLACONS PLASTIQUES ACCEPTÉS

● Bouteilles :

Jus de fruits, Eau, Sodas, Vins
Lait, Soupes, Vinaigre,
Huiles végétales, Mayonnaise, Ketchup
Nettoyants pour sols

● Flacons :

Bains moussants, Shampoings, Gels douches,
Lessives, Savons liquides, Adoucissants
Lave vitres, Eau de Javel, Nettoyants ménagers

● Cubitainers :

Eau, Vins, Eau déminéralisée

● Boîtes :

Chocolat en poudre, sucre en poudre, Sucrettes,
Boîtes de chewing-gum



AUTRES PLASTIQUES INTERDITS

⊘ Sacs et sachets :

Sacs poubelle, sacs de courses
Sacs cabas, Sacs d'aliments (animaux)
Sachets de bonbons, Sachets de café, thé, tisane
Sachets de charcuterie préemballée
Sachets de produits surgelés, de poissons fumés
Sacs de pain de mie, sachets de pâtes
Pochettes transparentes
Sacs de terreau

⊘ Barquettes et boîtes :

Barquettes de biscuits, de glaces, de viennoiserie,
Barquettes de gâteaux, fruits et légumes
Boîtes d'oeufs en plastique
Barquettes de poissons, de viande, de plats cuisinés,
de charcuterie

⊘ Berlingots :

Berlingots d'adoucissant, d'eau de Javel, de produits
ménagers

⊘ Pots :

Pots de beurre, margarine, crème, fromage blanc,
yaourts, compote, crème dessert, miel
Pots de rillettes, tapenade
Pots de cosmétiques, pots de fleurs



EMBALLAGES CARTONS ACCEPTÉS

● Boîtes en carton : (sans plastique à l'intérieur)

Boîtes à oeufs en carton
Boîtes de biscuits, céréales, purée
Boîtes de thés, tisane, riz, pâtes
Boîtes de lessive
Carton ondulé (découpé pour loger dans le bac)

● Suremballage en carton :

Suremballage de crèmes desserts, yaourts,
compotes, boissons, plats cuisinés

● Briques alimentaires :

Briques de soupe, crème liquide, lait, boisson,
sauce, compote



EMBALLAGES CARTONS INTERDITS

⊘ Cartons souillés :

Emballages de restauration rapide
Sacs d'aliment pour animaux
Emballages cartons et autres matières

⊘ Emballages cartons et autres matières :

Boîtes cartons avec fenêtres plastiques
(acceptées si plastique retiré)

⊘ Tubes :

Tubes de dentifrice, de cosmétiques
Tubes de sauces (mayonnaise, tomate)

⊘ Films plastiques :

Suremballage (autour des packs d'eau, de lait), Blisters
(film autour des publicités)
Film de protection, Plastique bulle

⊘ Bouteilles et flacons de produits dangereux :

Bidon d'huile de moteur
Bouteilles de White Spirit, de pesticides
Insecticides et fongicides
Flacons de peinture, solvants, diluants

⊘ Polystyrène :

Blocs de polystyrène, Chips de polystyrène (protection)
Barquettes polystyrène (viande, ...)
Boîtes à oeufs en polystyrène

⊘ Tout objet en plastique

autre qu'une bouteille ou un flacon.

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Incinérées, elles sont valorisées en énergies !
(électricité et vapeur)

A présenter
le jour de la collecte, directement
en sac hermétique et bien fermé



ou dans un bac
adapté au levage
par camion.



LE SAVIEZ-VOUS ?

- ▶ Dans la nature, combien de temps met un sac plastique à disparaître ?
Entre 250 et 450 ans.
- ▶ Le centre de valorisation énergétique de Pithiviers produit sur 1 an l'équivalent des besoins en électricité d'une ville de plus de 3 000 habitants !

Sont interdits dans le bac des ordures ménagères :

- ❌ Bouteilles et bocaux en VERRE
- ❌ Gravats, plâtre, laine de verre
- ❌ Terre
- ❌ Déchets verts (tonte de pelouse)
- ❌ Produits dangereux (peinture, acide, huile de vidange, ..)
- ❌ Batteries, piles, cartouches d'encre, ampoules basse consommation
- ❌ Déchets électroniques (cafetières, ordinateurs, ..)

**Ces déchets sont acceptés
dans les déchèteries,
PENSEZ-Y !!**

LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

Quelques règles simples



les apporter à la déchèterie s'ils sont trop volumineux.

Respectez le tri sélectif !!



REFUS DE COLLECTE

Votre poubelle à couvercle jaune n'a pas pu être collectée :

Vous y avez mis des objets interdits :

- des ordures ménagères,
- des barquettes, sacs ou films plastiques,
- du verre,
- des déchets verts,
- des textiles,
- ou d'autres objets non recyclables.

► En cas d'intempéries (neige, verglas) et pour des raisons de sécurité (accident de la circulation, blessure du ripper) ou par arrêté préfectoral interdisant la circulation des poids lourds, les collectes peuvent être complètement ou partiellement annulées.

► En cas de dégradation de bacs lors de la collecte, vous pouvez contacter le prestataire de collecte qui, sous certaines conditions, pourra effectuer les réparations ou le remplacement nécessaires.

Tél : 02 38 30 04 51

LE VERRE

Une matière recyclable à l'infini

EN VRAC
ET SANS SAC



Pots, bocaux et bouteilles
sans couvercle
ni bouchon ni capsule



LE SAVIEZ-VOUS ?

- ▶ Avec une tonne de verre recyclé, on peut fabriquer **2 138 nouvelles bouteilles** !
- ▶ Le recyclage des emballages en verre évite le rejet de plus de **2 millions de tonnes** de déchets ménagers par an.



Sont interdits à la collecte du verre :



❌ VAISSELLE :

Assiettes, saladiers, verres à boire
Bols en verre
Carafes, pichets
Casseroles, couvercles et plats en verre
Tout accessoire en porcelaine, faïence, ..

❌ OBJETS DIVERS :

Ampoules à filament, ampoules à économie d'énergie et néons (à rapporter en magasin ou déchèteries)
Miroirs, vitres, pare-brise
Flacons de parfum, eau de toilette
Pots de fleurs et autres produits en grès, terre cuite, ..
Aquariums, écrans de télévision, carrelage, ..

LES ENCOMBRANTS

Vous videz votre grenier, ... pensez aux encombrants !

Moquette, mobilier,
sanitaires, ferraille, polystyrène, ...



**Un passage
par an a lieu sur
chaque commune !**

La liste est
consultable
sur notre site internet.

NE SONT PAS COMPRIS DANS LA DÉNOMINATION DES OBJETS ENCOMBRANTS

- **Les Déchets d'Équipement Électrique et Electronique - DEEE -** (réfrigérateurs, gros électroménager, télévisions, ordinateurs, petit électroménager, équipements électriques, ...)
- Tous les résidus, provenant de l'alimentation, qui sont ramassés lors des collectes des ordures ménagères.
- Tous les objets qui, de par leur poids et leurs dimensions, ne peuvent être pris dans cette collecte. Il s'agit de tout objet dont le **poids est supérieur à 50 kg** et dont les dimensions empêchent le chargement dans la trémie de benne, **soit 1,50 m maximum**.
- Tous les déblais, graviers, décombres et débris de travaux publics et particuliers, les pneus de poids lourds, de véhicules légers et de tracteurs.
- Tous les contenants de produits toxiques sauf s'ils sont préalablement nettoyés.

**Il est formellement
interdit de déposer
des récipients contenant :**

- des huiles, des hydrocarbures
- des produits liquides, toxiques ou non
- des matières chimiques, explosives ou ayant un caractère dangereux
- des bouteilles de gaz
- des batteries

LES DÉCHÈTERIES

Les déchèteries sont des espaces clos et gardiennés, destinés aux dépôts des déchets occasionnels qui ne sont pas collectés en porte à porte.



Prenez connaissance
du règlement intérieur
de fonctionnement
des déchèteries.
Celui-ci est affiché
ou demandez au gardien

Où joindre les déchèteries :

- ▣ Pithiviers : 02 38 30 66 00
- ▣ Malesherbes : 02 38 34 99 90
- ▣ Puiseaux : 02 38 33 53 70
- ▣ Bazoches les G. : 02 38 39 36 27
- ▣ Loury : 02 38 52 76 83
- ▣ Sermaises : 02 38 39 07 00
- ▣ Beaune la Rolande : 02 38 33 30 91
- ▣ Méréville : 01 64 95 08 59

INFO

La déchèterie de Neuville aux Bois est accessible aux habitants des communes d'Attray, Chilleurs aux Bois, Crottes en Pithiverais, Montigny et Oison.

Pour plus d'informations sur cette déchèterie, contactez le SIRTOMRA au 02 38 91 58 95

LES DÉCHÈTERIES



Sont strictement



INTERDITS

**les dépôts sauvages
aux abords des déchèteries
ainsi que dans la nature !!**



RAPPEL !!

**Les dégradations réalisées
sur les équipements (portail,
grillage, armoires de stockage, ...),
font systématiquement l'objet
de plaintes en gendarmerie.**



Les déchèteries permettent :

- ▶ d'apporter un service public en donnant aux usagers les moyens de se débarrasser d'objets destinés à l'abandon, dans de bonnes conditions.
- ▶ d'éviter la formation de dépôts sauvages.
- ▶ d'économiser les matières premières par la valorisation énergétique, le compostage ou le recyclage.

- Pour connaître les déchets acceptés dans chaque déchèterie ainsi que leurs horaires d'ouverture, contactez le SITOMAP ou connectez vous au site Internet.
- **A noter** : pour les professionnels, la délivrance par le SITOMAP d'une carte d'accès est obligatoire

FOIRE AUX QUESTIONS



Ce logo signifie-t-il que l'emballage est recyclable ?

NON ! Il veut simplement dire que l'industriel participe financièrement au traitement des déchets par le recyclage ou l'incinération.

● **Faut-il laver ses déchets recyclables avant de les jeter ?**

NON ! Contrairement aux idées reçues, trier ne nécessite pas un nettoyage de ses emballages. En effet lors de leur recyclage, ils sont systématiquement lavés. Alors, ne gaspillez pas d'eau ! Une seule précaution : les vider avant de les jeter pour ne pas souiller les papiers et cartons présents dans votre bac.

● **Nos déchets sont-ils réellement recyclés ?**

OUI ! Vous pouvez contacter le SITOMAP pour connaître les sites où sont recyclés vos déchets.

● **Peut-on emboîter les déchets recyclables pour qu'ils prennent moins de place dans la poubelle (ex : une boîte de conserve dans une boîte de céréales) ?**

NON ! Le tri des déchets est un travail à la chaîne demandant précision et rapidité aux agents. Les emballages emboîtés sont difficiles à séparer par les agents de tri et sont donc comptabilisés en erreur de tri.

● **Quelles sont les conséquences d'un mauvais tri ?**

- Vos déchets ne sont pas collectés en cas de contrôle.
- Vos déchets subissent des manipulations supplémentaires : nouveaux tris, réacheminement vers les usines appropriées, etc ... Ces opérations entraînent des surcroûts de traitement et de transport, ils engendrent donc un impact sur l'environnement.
- Une seule erreur de tri peut suffire à gâcher le contenu entier d'une benne et par conséquent réduit notre capacité de recyclage et de revalorisation.
- Un risque sanitaire pour les personnes effectuant la collecte ou le tri des déchets (ex : une seringue jetée dans les déchets recyclables ou les ordures ménagères).

● **Pourquoi ne recycle-t-on pas les sacs et films plastiques ?**

Il est actuellement trop coûteux de les trier en raison de leur faible poids et de la nature des plastiques qui les composent.

● **Dois-je compacter mes bouteilles ?**

OUI, c'est possible, cela permet de gagner de la place dans le bac de tri.

● **Pourquoi ne peut-on pas jeter les déchets recyclables dans un sac plastique ?**

Les sacs poubelle ou de caisse empêchent le tri des déchets dans les centres de tri lors du traitement. Lors du chargement de la benne, les emballages sont déposés sur un tapis roulant et séparés par matériau, souvent manuellement. Les employés n'ont pas le temps d'ouvrir les sacs et de les vider. Les emballages qui se trouvent à l'intérieur d'un sac ne sont donc pas recyclés.

● **Comment se débarrasser de son ancien téléphone portable ?**

Les différents éléments d'un téléphone portable sont recyclables mais certains des composants sont nuisibles pour l'environnement. Il faut donc utiliser la filière de récupération des **déchets d'équipement électriques, électroniques (DEEE)**

LE DICTIONNAIRE DU TRI

Aérosol (déodorant, chantilly)	■	Cartouche d'encre	■	Papier alimentaire	■
Aérosol toxique	■	CD / DVD / K7	■	Papier cadeau	■
Ampoule classique (filament)	■	Chaussures	■	Papier déchiré	■
Ampoule à économie d'énergie	■	Classeur	■	Papier d'écriture	■
Annuaire	■	Coton-tige	■	Papier peint	■
Appareil électroménager	■	Couche-culotte	■	Pare-brise	■
Assiette	■	Couvercle et capsule en métal	■	Pesticide	■
Baril de lessive	■	Dentifrice (tube)	■	Pile	■
Barquette en aluminium	■	Eau de Javel (berlingot)	■	Planche de bois	■
Barquette en plastique	■	Eau de javel (bouteille)	■	Plante	■
Barquette en polystyrène	■	Emballage en polystyrène	■	Plâtre	■
Batterie de voiture	■	Enveloppe blanche	■	Poêle, casserole	■
Bidon métallique de sirop	■	Enveloppes kraft	■	Polystyrène (gros volume)	■
Bidon en plastique de vin	■	Epluchures (fruits et légumes)	■	Porcelaine, faïence	■
Bidon d'huile de vidange	■	Film plastique	■	Pot à confiture en verre	■
Blister	■	Flacon en plastique	■	Pot de crème en plastique	■
Bocal en verre	■	Gobelet en plastique	■	Pot de yaourt en plastique	■
Boîte à oeufs (carton)	■	Gravats	■	Pot de yaourt en verre	■
Boîte à oeufs (plastique)	■	Grillage (métal)	■	Pot de peinture	■
Boîte à camembert (bois)	■	Herbe	■	Poterie, pot de fleur	■
Boîte de conserve	■	Herbicide	■	Produit chimique	■
Boîte métallique	■	Insecticide	■	Produit d'entretien toxique	■
Bombe de peinture	■	Jante (sans pneu)	■	Radiographie	■
Bombe de mousse à raser	■	Jardinière	■	Rasoir jetable	■
Bouchon de liège	■	Jouet en plastique	■	Réfrigérateur	■
Bouchon plastique	■	Journal	■	Restes de repas	■
Bouteille en plastique	■	Laine de verre et de roche	■	Rouleau de papier toilette	■
Bouteille en verre	■	Lampe basse consommation	■	Sac en papier	■
Bouteille ou pot en verre cassé	■	Lingette	■	Sac plastique	■
Bouteille d'huile en plastique	■	Couverture rigide de livres	■	Sèche-cheveux	■
Bouteille d'huile en verre	■	Livre sans couverture	■	Stylo	■
Branchages	■	Magazine, revue	■	Suremballage en plastique	■
Brique alimentaire	■	Matelas	■	Table à repasser	■
Cagette et objets en bois	■	Meuble, literie	■	Tuyau d'arrosage	■
Cahier	■	Miroir	■	Ustensile de cuisine	■
Canapé	■	Moquette	■	Vaisselle	■
Canette métal	■	Mouchoir	■	Vaisselle plastique ou carton	■
Caoutchouc	■	Néon	■	Végétaux	■
Carrelage	■	Objet en terre cuite	■	Vélo, cycle	■
Carton, cartonnette	■	Ordinateur	■	Vêtement	■
Carton souillé	■	Papier absorbant	■	Vitre	■

■ Déchets recyclables (pages 4 et 5)
 ■ Ordures ménagères résiduelles (page 6)

■ Verre (page 8)
 ■ Déchèteries (pages 10 et 11)



Route de Bouzonville en Beauce - 45 300 PITHIVIERS
Tél. 02 38 32 76 20



Pour de plus amples informations, signaler un problème de collecte,
connaître les horaires des déchèteries, ...

APPELEZ-NOUS AU

02 38 32 76 20

Venez consulter notre site internet
www.sitomap.fr

Vous y trouverez de nombreuses informations sur le tri ainsi que
des liens vers les organismes en charge du recyclage des déchets.